

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Thérapeutique :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° P19-

051358

ND: 33411

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 04384

Société : LAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ASMI Naiou

Date de naissance : 21/02/1954

Adresse : 66, Avenue Raby Gtessan 1<sup>er</sup> Arr. 10<sup>e</sup> Casablanca

Tél. : 0661332849 Total des frais engagés : 422,10 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Mohammed ERGUIG  
Médecine Générale  
Exper ASSERMENTÉ  
N°4 Sigal-Sigalon - Témara

Date de consultation : 11/3/2012

Nom et prénom du malade : ASMI NAIOU Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : pharyngite

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 18/03/2012

Signature de l'adhérent(e) :

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
11/3/2020	✓		150.00	Dr. Mohammed ERCUIG Médecine Générale Expert ASSERMENTÉ Spécialisation - Téma Tel: 05 37 74 13 05

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie la Comptine 72179 N° Aillai de Téma 05 21 72 17 9 IN.P.E: 102012381	11/03/2020	272.10

## ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient DES TRAVAUX
				<input type="text"/>
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches. A horizontal line with arrows at D and G passes through the arch. A vertical line with				

ASMI NAIDA  
Dr. ERGUIG Mohammed  
MÉDECINE GÉNÉRALE  
Expert Assermenté  
N° 4 - Sigale - Sigalon  
Tél.: 05 37 74 13 97 - Témara

الدكتور الرئيسي محمد  
الطب العام  
خبير محلّف  
رقم 4 - سيكال سيكالون  
الهاتف : 05 37 74 13 97 - تمارا

Témara, le .....

11/3/2020

79,90

~~101 Toudex~~

192,20

~~29 ZECLAR~~

272,10

Dr. Mohammed ERGUIG  
Médecine Générale  
Expert ASSERMENTÉ  
N° 4 Sigale - Sigalon - Témara  
tel: 05 37 74 13 97

Pharmacie la Céinture Verte  
Allée des Houillères 2 Zohra  
Témara Tél: 05 37 64 35 84

TOUDEX®

LOT 068017/ FC1  
09/2022 PPC 79,90

ZECLAR

192,20